



**l'Assurance
Maladie**

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE L'ACCÈS
AUX SOINS
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Protéger un enfant atteint
d'une maladie chronique,
**c'est le faire vacciner
à la fois contre
la grippe
et le Covid-19.**



La grippe et le Covid-19 peuvent entraîner des complications graves chez les enfants atteints d'une maladie chronique. Pour les protéger, faites-les vacciner contre ces deux virus. La vaccination est aussi recommandée pour l'entourage des enfants de moins de 6 mois à risque.

PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN.